



Le Petit Chavannais

<http://www.saint-bonnet-de-chavagne.fr>



Infos pratiques

Ouverture du secrétariat de mairie au public :

Lundi : 16h à 18h
Mardi : 16h à 18h
Mercredi : 10h à 12h
Vendredi : 16h à 18h

Mairie :

Tél. : 04 76 38 50 68
Fax : 04 76 38 11 43

Email :

mairie.st.bonnet.chavagne@wanadoo.fr

Service technique :

Dominique DUPUIS 06 89 88 25 35

Ecole St Bonnet : 04 76 38 04 62

Service Périscolaire : 04 76 36 01 33

Ecole Montagne : 04 76 36 45 67

Communauté de Communes :

04 76 38 45 48

Syndicat Intercommunal des Eaux :

Pour toutes questions contactez le :

04 76 38 50 68.

Numéro d'astreinte SIE : 06 44 26 34 18

Mairie :

Fermeture de la mairie pour congés du jeudi 3 août au vendredi 18 août 2017



L'été annonce les moments les plus festifs de l'année dans toutes nos communes. Cette tradition rythme et anime la vie communale, grâce au dynamisme des bénévoles associatifs, elle sera au rendez-vous tout au long de l'été 2017 ! Des expositions artistiques à l'Arthaudière au tir aux pigeons de l'ACCA sur la colline de Bel Air en passant par la vogue et son feu d'artifice qui crépite dans le village, ce sont de formidables occasions pour les chavannaises et chavannais de se rencontrer.



N'hésitez pas à consulter le calendrier sur le site internet, ces rencontres aux ambiances détendues, apportent du lien et du bien-être, de la découverte et de l'enrichissement. Bref, la qualité de vie que nous recherchons inlassablement.

J'espère vous retrouver nombreux et vous souhaite à toutes et à tous d'agréables moments en famille, entre amis ou voisins ces prochaines semaines estivales.

Robert Pinet
Maire

Association Patriotique Montagne/ Saint Bonnet de Chavagne

En début d'année 2017 deux de nos membres nous ont quittés :

Juliette LONG était très active lors des commémorations, en tant que délégué du souvenir français c'est elle qui déposait les gerbes.



Etienne BOSSAN a été de ceux qui ont servi la France lorsque son existence même était menacée. Il s'est engagé pour défendre son drapeau, ses valeurs, sa liberté et son indépendance.

Suite à une recherche de notre président Jean-Claude Manquat, il apparaît que son nom figure sur la liste 33. Il était 2^{eme} classe, du 2^{eme} RAC (Régiment d'Artillerie de Campagne) au Camp de St Florentin dans l'Yonne. C'est lui qui, en octobre 2007 en tant qu'un des derniers membres de l'UMAC, a œuvré pour fonder notre association afin que le flambeau du devoir de mémoire demeure. Il a été le porte-drapeau à nos commémorations avec fidélité et dignité et cela tant que ces jambes le lui ont permis. Les membres de l'association adressent toutes leurs condoléances à leurs familles.



En direct du conseil**Le 6 avril 2017**

-Approbation du compte administratif et de gestion 2016 et vote du budget primitif 2017.

-Le conseil municipal a voté à l'unanimité la hausse de 1 % du taux de la taxe d'habitation et de la taxe du foncier bâti et de 0.5% du taux de la taxe du foncier non bâti.

Le 30 juin 2017

-Désignation des délégués titulaires et suppléants pour les élections des sénateurs.

-En accord avec les enseignants et le conseil d'école, une demande a été adressée à l'académie afin de revenir à une semaine d'école de 4 jours sans TAP.

-Une convention entre l'académie et la commune permettrait l'acquisition de matériel informatique aidé à 50% par l'état.

Brèves**PROPRETE VILLAGE**

Le centre du village est un lieu de vie commun à tous. Concernant vos animaux, merci de ne pas les laisser divaguer et faire leurs besoins n'importe où. Merci de respecter le travail des employés communaux qui s'affairent à maintenir cet espace propre et agréable à tous.

Vol et dégradation

Plusieurs fois notre local technique a été forcé et encore dernièrement le 7 mai. Les malfaiteurs ne se sont pas arrêtés là, ils ont également dégradé les salles de classes. Ces malveillances nous coûteront à tous environ 3000€.

Un budget rigoureux sans occulter l'avenir

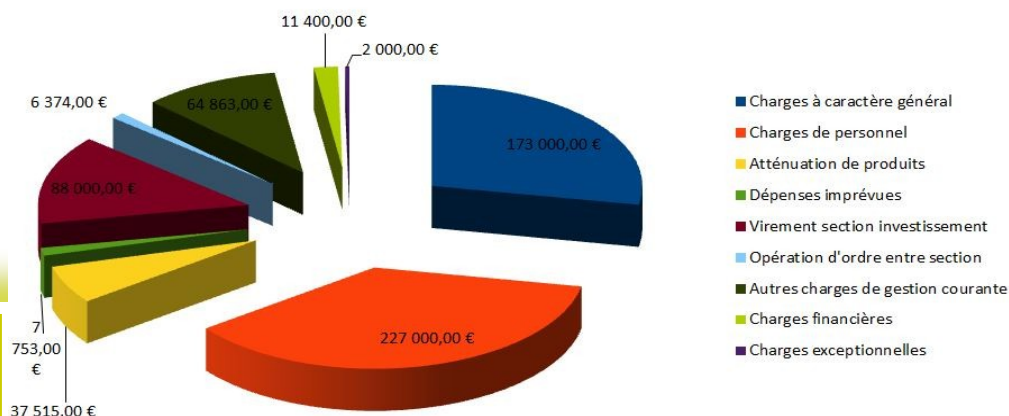
Les dépenses et les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'équilibrent à 617 905 euros. La gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement devrait permettre de virer 88 000 euros à la section d'investissement.

Le budget prévisionnel d'investissements intègre au niveau des dépenses le remboursement du capital des emprunts, l'acquisition de foncier de la famille Gonnet, effectuer la deuxième tranche de travaux à l'Arthaudière, entretenir la voirie et réaliser l'extension du réseau d'assainissement. Tous ces projets seront financés par le reversement de la section de fonctionnement, par les fonds du FCTVA, par des subventions et par le recours à l'emprunt bancaire.

Dépenses de fonctionnement**Recettes de fonctionnement**

Charge à caractère général	173 000€	Excédent antérieur reporté	59 527€
Charges de personnel	227 000€	Atténuation de charges	25 501€
Atténuation de produits	37 515€	Produits des services	46 200€
Dépenses imprévues	7 753€	Impôts et taxes	236 138€
Virement section investissement	88 000€	Dotations et participations	216 529€
Opération d'ordre entre section	6 374 €	Autres produits de gestions courante	34 000€
Autres charges de gestion courante	64 863€	Produits financiers	10€
Charges financières	11 400€		
Charges exceptionnelles	2 000€		
Total dépenses de fonctionnement	617 905€	Total recettes de fonctionnement	617 905€

DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT

**Dépenses d'investissement****Recettes d'investissement**

Solde d'exécution d'investissement	49 439€	Virement section fonctionnement	88 000€
Dépenses imprévues d'investissement	5 001€	Opération d'ordre entre section	6 374€
Remboursement d'emprunts	36 000€	Dotation Fonds divers de Réserves	67 820€
Immobilisations incorporelles	5 000€	Subventions d'investissement	191 000€
Immobilisations corporelles	163 754	Emprunts et dettes assimilées	246 000€
Immobilisation en cours	340 000€		
Total dépenses investissement	599 194€	Total recettes investissement	599 194€

Temps forts

Du côté du comité

En mai nous avons eu le plaisir de retrouver le groupe Interlude et de découvrir un groupe féminin « 10 de chœur » de Saint Hilaire venu chanter dans notre église.

En juin la chavanaise a accueilli un peu plus de deux cents



marcheurs qui ont parcouru le côté ouest de notre commune sous un soleil éclatant.

NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX POUR LA
VOGUE LE 26 ET 27 AOUT



AFR : Des petits travaux pour partir en voyage



24 Jeunes de l'Association Familles Rurales répartis sur les communes de Chatte, ST Antoine, ST Bonnet et St Lattier ont effectués des travaux durant la semaine du 24 au 28 avril 2017. A St Bonnet ils étaient 10 Jeunes à aider nos employés Dominique et Yoan à faire des menus travaux (peinture, nettoyage, jardinage...) En contrepartie de ce travail chaque commune a donné une participation au voyage en Bretagne qu'ils effectueront du 2 au 14

Juillet. Ces jeunes ont également participé à d'autres manifestations permettant de financer leur séjour (Buvette, vente ...) Bravo à eux pour cette démarche et un grand remerciement aux encadrants et au responsable G rald POULAT.



ACCA : Petit bilan de notre premier semestre de l'année 2017

C'est le dimanche 22 janvier qu'a eu lieu notre première matinée boudin caillettes qui a été une réussite bien au-delà de nos attentes. Nous remercions toutes les personnes qui ont participé au bon déroulement de cette manifestation ainsi que nos clients du jour. Le samedi 11 février nous avons eu l'occasion de déguster notre

repas chevreuil préparé par M. Didier ROUSTAND et son équipe et animé par notre DJ depuis de nombreuses années FRANCK. Le vendredi 24 mars s'est déroulée sur notre commune une réunion organisée en partenariat avec le CNB 38/69 (Club National des Bécassiers) et animée par son président M. Bruno BOUSSIRON. Le but de cette rencontre était de faire le bilan de la saison 2016/2017 : prélèvement, migration et bon état de reproduction de cet oiseau migrateur. De nombreux passionnés des communes environnantes sont venus partager leur bilan de saison. Le 18 juin, tous les chasseurs étaient conviés à l'Assemblée Générale annuelle ; afin de faire le bilan et reconduire les projets 2016/2017 en accentuant sur la sécurité et le partage de la nature avec tous les usagers. C'est dans cet objectif que plusieurs personnes ont bénéficié de la formation : Responsable de battue. A savoir que pour cette saison de chasse 2017/2018, la réserve qui correspond à 10% du territoire chassable sera délocalisée du quartier Bois Rousset au quartier du Fayet et du Donger (limite St Hilaire/Chatte). Amis chasseurs pour toutes informations importantes concernant l'ACCA (arrêt de la chasse au lièvre, organisation des battues ...) pensez à consulter régulièrement le site de la mairie de St Bonnet. N'oublions pas que les

chasseurs ne s'approprient pas la nature mais la partagent avec tous ceux qui l'empruntent et qui l'aiment. Vous ne connaissez pas la chasse, vous vous interrogez sur cette activité et craignez peut être même de rencontrer un chasseur ? Savez vous que la chasse est une activité ultra réglementée et qui par ailleurs s'inscrit dans le droit de la protection de la nature ? Le président de l'ACCA se tient à l'écoute de tous.



Agenda

A l'Arthaudi re

Expositions ouvertes tous les jours de 15h à 19h sauf mardi et vendredi, entrée libre.

En juillet : voir le programme ci-joint
En aout:

Expositions temporaires de Pascale Dendleux, Demin sculpture, Sandrine Margaron, et Dominique Schmid

En septembre: **Expositions photos** de Anne-marie Croutzet, Regis David, Kristell Blache Comte et Cardelines.

Tout le programme sur

www.chateau-arthaudiere.com

VOGUE

Organisée par le comité des fêtes

Samedi 26 août: 13 h 30 pétanque en doublette 5 /pers, château gonflable. Repas ravioles réservation sur place animation GMS Project (ex-machine à danser). Feu d'artifice.

Dimanche 27 août: 13h30 pétanque en triplette 5 /pers, château gonflable. 15 h 30 défi de jeux à la « con » par équipe de 5 (1 enfant, 1 ado, 2 adultes, 1 retraité par exemple). Repas barbecue réservation sur place, animation par GMS Project.

Tir aux pigeons organisé par l'ACCA Samedi 26 et dimanche 27.



Inibois



L'Association sera présente le dimanche 6 août 2017 à la fête au bois à Pont en Royans et le samedi 2 septembre 2017 au salon des Associations à Chatte. Lors de ces deux manifestations de nombreux objets réalisés par les Adhérents seront exposés.

Contact de l'Association:
06 82 55 45 92
pour les conditions d'adhésions.



Etat civil

Du 25 mars au 26 juin

Naissance:

-VEYRET Eden né le 16 juin 2017
à Romans sur Isère, 1980 route
de vernay.

Mariages

-BOUVIER Michaël et ROCHER Ma-
rion le 10 juin 2017.

VOISINAGE - Pour maintenir des bonnes relations avec ses voisins à la saison des tontes et autres soirées en plein air, voici un point sur la législation en vigueur au niveau des nuisances.

L'été est la saison des vacances bien méritées mais aussi celle des dîners interminables dans le jardin, des travaux d'envergure (ou non) ou encore de l'entretien du jardin.

Autant d'activités qui peuvent se transformer en nuisances pour vos voisins. Pour garder de bonnes relations avec eux, voici quelques règles à respecter.

Le plus important pour garder des relations apaisées avec ses voisins est de ne pas leur imposer, à longueur de journée, des bruits indésirables. Ces petits sons sont appelés "bruits de comportement" et peuvent être provoqués par un individu (cri, bruit de talons, chant...), par une chose ou par un animal.

-Si ces bruits ont lieu la nuit, entre 22 heures et 7 heures, on parle de tapage nocturne et votre voisin aura le droit de venir vous signifier son mécontentement. Sauf si, bien évidemment, en voisin parfait que vous êtes, vous l'avez prévenu d'un risque de bruit.

-S'ils ont au contraire lieu la journée, ils ne sont pas matière à litige, sauf s'ils sont répétitifs ou intensifs. On parle alors de trouble anormal de voisinage. On peut également faire entrer dans cette catégorie les nuisances olfactives (l'alléchante odeur de votre barbecue par exemple) ou visuelles (si vous décidez de mettre en place une installation particulièrement voyante dans votre jardin par exemple).

Surveiller l'horloge pour tondre

S'il y a bien une saison synonyme de tonte, c'est l'été. Quoi de plus apaisant que de tondre votre jardin sous de doux rayons de soleil et de sentir le si bucolique parfum d'herbe coupée ? Rien évidemment.

Sauf que si vous êtes proche de l'extase, votre voisin peut, lui, ruminer de l'autre côté de la clôture. Il avait justement prévu de faire une sieste, pas d'entendre le ronron d'un appareil électrique.

Pour que tout le monde puisse vivre ses petits plaisirs, (on consulte en mairie ou sur le site internet de celle-ci, l'arrêté municipal pris en matière de bruit de tondeuse et autres bruits d'outils de jardin. En général, il est interdit d'utiliser des outils bruyants en dehors des créneaux suivants :)

en jour ouvrable : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ;

le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;

le dimanche : de 10h00 à midi.

Ceci étant su, il ne vous reste plus qu'à profiter de votre été, avec, ou sans, vos voisins !



S'inscrire sur l'annuaire économique du site Internet de St Bonnet :

Vous exercez votre activité sur la commune et n'êtes pas présents sur l'annuaire économique ? Merci de contacter la mairie ou d'utiliser le formulaire d'inscription en ligne dans la rubrique économie de notre site Internet :

<http://www.saint-bonnet-de-chavagne.fr>

Toutes les infos et de nombreuses photos sur :

www.saint-bonnet-de-chavagne.fr

Retrouvez le Petit Chavanais au format numérique en rubrique « Vie Municipale »